

INFO « SPECIAL STATUT » !

En 1966, devant une assemblée du SNITPECT-FO à Saint Malo, Edgar Pisani, ministre de l'Equipement, imaginait la possibilité, un jour, pour le corps des ITPE, d'accéder à un troisième niveau de grade ...

Nous voici en 2010, 44 ans plus tard, et après bien des luttes, tant de combats menés, après bien des espoirs entretenus par tant de ministres, et autant de déceptions vécues ensuite, nous voici arrivés à un moment clé de notre histoire.

La réunion interministérielle, promise depuis 2005, réaffirmée, devant notre colère, par le directeur de cabinet en février 2010, réclamée avec force lors de notre manifestation historique du 29 juin 2010, revendiquée fermement par les ITPE lors de toutes les interpellations ministérielles de la rentrée, a enfin eu lieu, le 12 octobre.

Elle n'a pas été immédiatement conclusive, les résultats viennent seulement de nous être communiqués.

NOUS AVONS OBTENU :

une amélioration du pied de premier grade, porté à l'indice brut 404

un troisième grade à accès fonctionnel terminant à l'indice HEA

DES AVANCEES DECISIVES !

Ces deux éléments fondamentaux, encadrant notre déroulement statutaire, étaient nécessaires :

☛ Le pied de grade du premier niveau ne pouvait rester aussi bas (IB 379) et devait être revalorisé pour reconnaître le niveau de formation des élèves formés par l'ENTPE.

☛ Le troisième grade était réclamé de longue date pour que le statut du corps soit en adéquation avec les postes réellement occupés par les ITPE. Ce grade reste la propriété de l'agent une fois obtenu, et culmine hors échelle, contrairement à l'emploi fonctionnel actuel d'ingénieur en chef qui peut être perdu en cas de mutation, au-delà de 10 ans, ou encore si le poste n'est plus éligible (par exemple pour cause de réorganisation !). Par ailleurs, l'emploi fonctionnel actuel est divisé en deux groupes dont l'un seulement culmine hors échelle.

MAIS ENCORE DE NOMBREUX POINTS A FAIRE PROGRESSER...

🔦 **Un troisième grade sous condition** : seuls ceux qui occuperont une fonction éligible pourront y accéder, exactement comme l'emploi fonctionnel actuel ! Ce grade fonctionnel reste donc précaire : le nombre de places et la liste des fonctions éligibles seront fixés par simples arrêtés. Contrairement à d'autres corps, nous aurons encore et toujours à faire nos preuves et à nous battre...

🔦 A ce jour, l'arbitrage indique que ces avancées concernent « le futur corps fusionné ». **Ceci est clairement inacceptable pour les ITPE.** Ces avancées statutaires doivent être anticipées et mises en oeuvre dès le premier semestre 2011 pour le corps des ITPE !

La réforme du statut ne doit pas servir de prétexte à l'administration pour précipiter la fusion, qui est loin d'être prête (la lettre de mission vient seulement de partir !). Evitons de reproduire la fusion accélérée des IPEF : record battu pour donner un statut à ce corps, mais combien d'années faudra-t-il ensuite pour surmonter le choc des cultures, l'imbroglio de la formation commune, le casse-tête des modalités de gestion, que l'administration n'avait aucunement anticipés...

🔦 **L'arbitrage statutaire laisse de côté la majeure partie des ITPE ! Nous revendiquons plus, nous méritons plus, nous devons avoir plus :**

les mesures de gestion et l'indemnitaire promis par le cabinet au 1er et au 2ème niveaux de grade doivent permettre d'obtenir ce que le statut ne nous donne pas !

Puisque le ministre d'Etat a acté dans son courrier au Premier ministre qu'il fallait reconnaître le niveau acquis par le corps des ITPE, et puisque les éléments de gestion et d'indemnitaire ne dépendent que de notre ministère, nous attendons maintenant que les faits soient mis en cohérence avec les déclarations :

Nous attendons pour le 1er décembre 2010, des prises de décisions fortes et rapidement suivies d'effet de la part de la DRH :

- sur l'amélioration de l'indemnitaire (ISS et PSR) à tous les niveaux de grade
- sur l'amélioration des promotions, en particulier le principalat, le tableau d'avancement classique, ainsi que le passage automatique du 2ème au 3ème niveau en fin de carrière

Nous avons montré que les ITPE étaient présents sur le front des revendications. Nous avons démontré que l'action était nécessaire pour faire avancer nos dossiers.

Nous saurons continuer à montrer notre détermination, plus que jamais, pour aboutir définitivement et le plus rapidement possible.

